

EXTRAIT

DES

MÉMOIRES DU CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL.

16.

ETHNOLOGIE
ARMORICAINE

PAR

LE D^r GUIBERT,

EX-INTERNE DES HÔPITAUX DE PARIS.

OCTOBRE 1867

SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE GUYON FRANCISQUE, LIBRAIRE-PAPETIER

RUE SAINT-GILLES

1868

EXTRAIT
DES
MÉMOIRES DU CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL.

ETHNOLOGIE
ARMORICAINE

PAR

LE D^r GUIBERT,

EX-INTERNE DES HÔPITAUX DE PARIS.

OCTOBRE 1867

SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE GUYON FRANCISQUE, LIBRAIRE-PAPETIER

RUE SAINT-GILLES

1868

*A M^r Vicaut
Auteur Souvenir et Souvenirs*

ETHNOLOGIE ARMORICAINE, *Guibert*

Par le Docteur GUBERT.

A quelles Races appartiennent les Habitants actuels des Côtes-du-Nord ?

SOMMAIRE.

Matériaux recueillis.

- § 1^{er}. — Des races anté-historiques de la Gaule : des Ligures ou Ibères, leurs caractères physiques, leurs mœurs.
- § 2. — Des Celtes, au point de vue anthropologique.
- § 3. — Caractères physiques comparés des habitants des Côtes-du-Nord.
- § 4. — Les habitants de la région de l'intérieur breton sont des Celte-Ibères.
- § 5. — Les habitants du littoral français sont des Celto-Gaëls.
- § 6. — Les habitants du littoral breton sont en grande partie des émigrés de la Grande-Bretagne.
- § 7. — Les habitants de l'intérieur français du département sont des Celto-Gaëls et des Celte-Ibères mélangés.
- § 8. — Comparaison de ces populations avec diverses populations de la France et de l'Angleterre.

Pour aborder une question aussi difficile que celle de savoir à quelles races appartiennent les habitants actuels des Côtes-du-Nord, j'ai compté sur le grand intérêt de la question, et surtout sur l'indulgence et la bienveillance du Congrès, bienveillance qui m'est d'autant plus nécessaire que je vais combattre des opinions très-accréditées et me placer sur un terrain peu familier à plusieurs d'entre vous : je veux parler d'une science relativement nouvelle, l'anthropologie.

Cette science est encore en voie de formation, et se recommande, par les progrès remarquables qu'elle a déjà fait faire depuis quelques années, à l'histoire de l'homme,

grâce au lumineux concours que lui ont prêté la géologie, l'archéologie, l'anatomie comparée, la paléontologie, l'histoire et la linguistique.

C'est qu'en effet la détermination des races humaines ne peut se faire avec certitude sans le concours des caractères anatomiques qu'elles présentent. Les indications de l'histoire, de l'archéologie, de la linguistique ne sont que des renseignements plus ou moins précieux, et nullement des preuves décisives de l'origine des populations.

Je vais donc m'adresser presque uniquement aux caractères physiques présentés par les populations actuelles du département des Côtes-du-Nord, en les comparant aux caractères des anciennes races de l'Europe.

Grâce à la bienveillance des autorités militaires, et surtout grâce au savant concours de mon confrère et bon ami le docteur Guiche, médecin major au 9^e de ligne, j'ai pu recueillir trois séries d'observations prises sur les hommes de la réserve, sur plus de huit cents conscrits.

La première série a été prise par moi-même sur les hommes de la réserve de 1861 ; les deux autres séries ont été prises, cette année même, par M. le docteur Guiche qui a bien voulu relever, avec toute la précision désirable, les principales dimensions de la tête et surtout la couleur des yeux et des cheveux, à l'aide du tableau chromatique, publié pour cet usage par la Société d'anthropologie.

Ces documents, complétés par les données déjà publiées par la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord sur la distribution des exemptions pour défaut de taille, forment la base fondamentale de ce mémoire (1).

Ce que je tiens surtout à établir, c'est que tous ces documents ont été rassemblés sans idée préconçue, alors que j'étais loin de prévoir qu'ils me conduiraient à l'opinion que je viens soumettre à votre appréciation. Ils n'ont pu, par suite, être altérés, même involontairement, par l'action incessante d'une opinion faite à l'avance, dont l'esprit a, parfois, tant de peine à se défaire, même en face de l'évidence la plus complète.

(1) Voir ci-après la carte du département et les tableaux synoptiques.

Ce n'est qu'après l'examen attentif et la comparaison de ces observations que je me suis fait une opinion. Je vous la soumets, dans la conviction que, même en cas d'erreur, ma tentative pourra être utile en devenant l'occasion de recherches nouvelles plus complètes et de discussions instructives.

§ I.

Permettez-moi de vous dire en quelques mots où en est aujourd'hui l'anthropologie, relativement aux origines ethniques de la France et de l'Europe.

L'opinion que je vais vous exposer n'aurait isolément presque aucune valeur et pourrait vous paraître tout d'abord complètement inacceptable.

Des recherches faites par W. Edwards, et plus tard par M. Broca, sur l'ethnologie de la France, il semble résulter que deux races principales ont donné naissance aux populations actuelles. La plus ancienne, appelée gaëlique (Galls de M. Am. Thierry), ou celtique par M. Broca, est refoulée, spécialement en Auvergne et en Armorique. Elle est de taille moyenne, brune de couleur ; a généralement la tête ronde, le front bombé, le nez droit à lobule arrondi et le menton rond. L'autre race, de taille plus élevée, kimrique de nom, a les cheveux blonds, la tête longue et étroite, le nez recourbé, avec pointe dirigée en bas, les ailes relevées, le menton étroit et saillant. Cette deuxième race, qui domine dans le Nord-Est de la France, n'aurait envahi la Gaule que depuis les temps historiques.

Si nous remontons plus haut dans le passé, nous trouvons en Europe, avant les temps historiques, deux races primitivement bien distinctes : l'une à tête longue, l'autre à tête arrondie, ou, pour me servir des termes consacrés en anthropologie, l'une *dolichocéphale*, et l'autre *brachycéphale*.

Retzius pensait que cette dernière était la plus anciennement établie en Europe.

Cette question a été discutée au Congrès anthropologique qui vient de se tenir à Paris.

M. le docteur Broca, se basant sur les caractères des crânes trouvés dans les plus anciens monuments mégalithiques, en Grande-Bretagne, par M. Turnam (long-barrows) (1), en France, dans les plus vieux dolmens et spécialement dans le monument mégalithique de Quiberon, par M. de Closmadenc (butte du Hurlleur de Nuit — *Mané becker nos*) (2), et enfin sur ceux trouvés dans la partie méridionale de la Suède, par MM. Van Duben et Retzius fils; M. Broca soutint que les hommes à tête longue (dolichocéphale) étaient les plus anciens de l'Europe.

MM. Pruner-Bey et Quatrefages ont défendu la thèse contraire, et soutenu l'opinion de Retzius. Ils pensent que la race la plus ancienne était une race de petite taille, aux cheveux bruns, au crâne court, aux pommettes saillantes, à la face projetée en avant (*prognathe*).

C'est à cette race qu'appartenait, suivant eux, l'homme qui habitait la Gaule au temps du mammoth, éléphant fossile, au temps de l'ours des cavernes, animal également détruit. C'est à cette race qu'il faut aussi rattacher l'homme dont M. Boucher de Perthes a trouvé la mâchoire inférieure dans le diluvium d'Abbeville, l'homme anté-historique de l'Aveyron et de la Belgique, l'homme qui habitait les grottes d'Arcy, d'Avrignac et du Tron des Nutons, homme sauvage, qui n'avait d'autres armes que celles qu'il fabriquait avec des os et des silex.

Ces deux savants vont plus loin, ils considèrent cet homme comme ressemblant aux Finnois plus qu'à tout autre peuple et, par suite, comme appartenant à la race mongole ou touranienne.

(1) Les plus remarquables de ces anciens crânes dolichocéphales des long-barrows ou allées couvertes sont ceux que M. Turnam a découverts à Norton, et dont l'indice céphalique moyen (rapport de la largeur à la longueur) est de 66.4 (Bull. Soc. anthrop. 1867, p. 670.)

(2) Voir plus haut le Mémoire de M. de Closmadenc sur le mode de sépulture et les ossements dans les dolmens du Morbihan, et spécialement la description du crâne trouvé dans le sarcophage du *Mané becker nos* en Quiberon.

C'est à cette opinion que se range M. Le Hon dans son ouvrage sur *l'homme fossile*. Enfin M. Garrigou (1), qui a exploré plus de deux cents cavernes trouvées dans le S.-O. de la France et spécialement dans le bassin de Tarrason, compare ces habitations de l'époque quaternaire à celles que construisent encore aujourd'hui les Lapons et les Esquimaux les plus arriérés. Il pense même avoir trouvé dans ces cavernes des preuves que leurs habitants pratiquaient, au moins accidentellement, l'anthropophagie. Dans le sol de ces cavernes, au milieu de cendres, d'ossements d'animaux divers, de haches en silex, de pointes de flèche, il aurait trouvé des ossements humains qui avaient été brisés absolument comme ceux des animaux ayant servi à l'alimentation de ces hommes sauvages.

C'est cette race qui a laissé des preuves si remarquables de ses aptitudes artistiques dans ces mêmes cavernes, où l'on a trouvé des dessins et sculptures représentant avec élégance et fidélité, dans des attitudes très-naturelles, le mammoth, le renne, l'ours des cavernes, plusieurs autres animaux et l'homme lui-même, comme le prouvent les objets qui ont été exposés dans la galerie du travail anté-historique à l'Exposition universelle. Ces hommes étaient les *Ibères* ou *Ligures*.

§ II.

Ce premier point établi, que devons-nous entendre par Celtes, et que savons-nous de précis à ce sujet? C'est ici surtout que les avis sont partagés, et que l'on voit, à la faveur de la nuit des temps, chacun envisager la question à sa manière. Pour César, les Celtes étaient les habitants de cette partie de la Gaule comprise entre la Seine, la Garonne, les Alpes et l'Océan.

Les linguistes entendent par Celtes, les peuples qui ont parlé et qui parlent encore les langues dites celtiques.

(1) V. Bulletins de la Soc. d'Anthrop. 1867, p. 338, sur les os cassés des cavernes.

Pour les archéologues, les Celtes sont les peuples qui ont inauguré l'âge de bronze en Europe.

Au point de vue anthropologique, deux opinions sont en présence. Pour Retzius, les Celtes sont les premiers hommes à tête étroite et longue (dolichocéphales), qui ont pénétré en Europe, au milieu des populations brachycéphales, autochtones. M. Turnam pense, au contraire, que les Celtes sont des brachycéphales venus se mêler à une population dolichocéphale plus ancienne, en apportant le bronze qui, pour lui, paraît un critérium d'une valeur absolue. L'opinion de M. Turnam se confond ainsi en principe avec celle des archéologues.

A laquelle de ces opinions nous rattacher?

Il me semble, en effet, indispensable de bien définir ce que l'on entend par race celtique, avant d'entreprendre l'étude d'une population considérée comme d'origine celtique, à cause de sa situation géographique de la langue qu'elle parle encore, et des monuments mégalithiques qui l'entourent.

Si la question celtique a bien toute l'importance qu'on lui accorde généralement, si les Celtes, quelle que soit leur origine, sont réellement d'une race différente de la population dite préceltique dont nous venons de donner une idée succincte; ce n'est évidemment ni par la situation géographique, ni par la langue, ni par la nature de leurs armes qu'il faut les définir, mais bien par leurs caractères anatomiques. Ce point de départ établi, on pourra, mais seulement alors, rechercher la situation géographique actuelle de leurs descendants, les langues qu'ils parlent encore et dans quelle proportion ils se sont mêlés à la population préceltique et aux barbares envahisseurs des temps historiques.

Nul ne peut contester, en effet, que quand il s'agit de déterminer une race, les caractères anatomiques et physiques doivent primer tous les autres. L'histoire ne nous prouve-t-elle pas que les armes, les croyances religieuses, les langues même se succèdent dans une population, par le seul progrès de la civilisation, et sans que la race soit

très-sensiblement modifiée. Nous ne pouvons donc nous fier à aucun de ces caractères accidentels.

L'opinion émise par M. Turnam sur les faits observés seulement en Grande-Bretagne est très-contestable.

Les plus anciens crânes qu'il a trouvés dans cette contrée sont très-dolichocéphales; ils proviennent tous des plus anciens monuments mégalithiques (âge de la pierre polie): il en conclut qu'ils appartiennent à la population préceltique et semble ainsi admettre, comme caractère essentiel des tombeaux celtiques, la présence des armes en bronze, caractère purement accidentel qui ne pourra jamais servir à définir une race.

D'autre part, si les dolichocéphales sont bien les premiers habitants de la Grande-Bretagne, ce qui me paraît assez contestable, il me semble démontré aujourd'hui qu'il n'en est certainement pas ainsi pour la Gaule, où l'existence d'une race petite et brachycéphale n'est plus douteuse, dès l'âge de la pierre taillée, par conséquent bien avant l'apparition des dolmens qui ne se montrent qu'à la fin de l'âge de la pierre polie et avant l'âge du bronze.

Les faits argués par M. Turnam me semblent prouver simplement: 1° La co-existence d'une race très-dolichocéphale, de taille moyenne, avec les premiers, les plus anciens tombeaux mégalithiques qu'elle aurait élevés pour ses chefs; 2° à en juger par ces crânes, très-étroits et allongés, cette race était pure de tout mélange avec la race brachycéphale; 3° dans les monuments mégalithiques de l'âge de bronze on trouve des crânes indiquant, par leurs indices céphaliques assez variables, que ces monuments ont été construits pour des hommes provenant du mélange des deux races brachycéphale et dolichocéphale.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher laquelle de ces deux races, primitivement distinctes, apporta le bronze dans nos pays.

Je laisse complètement de côté cette question incidente, peu importante au point de vue de la détermination des races auquel je me place exclusivement ici.

Je conclus que, si les plus anciens habitants de l'Europe sont des brachycéphales de race finnoise et si les Celtes ont appartenu à une race complètement différente de la première, nous ne pouvons considérer comme Celtes purs que les constructeurs très-dolichocéphales et de taille moyenne (Turnam) des premiers monuments mégalithiques ; que cette race dite arienne, probablement victorieuse et conquérante, n'est point longtemps demeurée pure de tout mélange avec la population autochtone, avec laquelle elle s'est croisée, en lui imposant sa langue, ses croyances religieuses, sa civilisation plus ou moins rudimentaire et jusqu'à son nom lui-même. Ces inductions auxquelles me paraît conduire l'anthropologie guidée par la géologie et l'archéologie me semblent trouver leur confirmation dans la légende irlandaise dont nous a parlé M. Henri Martin dans son mémoire sur l'origine des monuments mégalithiques. D'après cette légende, les Celtes ou constructeurs des monuments de pierres, portaient le nom de *race des dieux de Danann*. Ils avaient la taille élevée, les cheveux blonds et les yeux bleus. Ils descendaient des plus anciens Celtes, les *Neimhead*. Les autres Celtes ou *Firbogs* avaient la taille moins élevée et les cheveux bruns.

J'en conclus que les premiers, descendants des plus anciens Celtes, étaient de souche arienne à peu près pure. Les autres, au contraire (*Firbogs*), présentaient les caractères de la race qui avait précédé les Celtes en Europe, et probablement aussi en Grande-Bretagne, race avec laquelle les Celtes purs se sont croisés, puisque dans les rond-barrows, tombeaux de l'âge de bronze, on trouve des crânes brachycéphales aussi bien que des crânes dolichocéphales. Donc, à partir de ce moment, vainqueurs et vaincus se sont de plus en plus intimement mêlés, ont conservé le nom des vainqueurs (Celtes), qu'ils méritaient par leur langue, leur culte et leurs croyances religieuses, mais non plus par leur race profondément modifiée par l'infusion de sang touranien.

Ces Celtes, à en juger par le crâne de Quibéron, avaient la région postérieure du crâne plus développée et la région

antérieure ou frontale moins développée que les crânes du XIX^e siècle. (Voir le mémoire de M. de Closmadeuc.) M. le docteur Broca rapproche ce crâne de celui des Nègres et de celui des Néo-Calédoniens. Il ne me paraît pas non plus sans analogie avec les crânes basques (1) qui semblent généralement présenter les mêmes caractères, mais à un moindre degré.

L'étude comparative des crânes découverts en Suède et en Grande-Bretagne viendra bientôt, nous l'espérons du moins, éclairer cette intéressante question.

Telle est la manière dont j'envisage la question celtique. J'en fais, avant tout, une question de race et subordonne tous les autres caractères, armes, langage et monuments, aux caractères anthropologiques qui, seuls, peuvent permettre de définir sûrement une race humaine et de la caractériser avec certitude.

Cette manière de voir se rapproche de celle de Retzius et de celle de MM. Pruner-Bey et Garrigou. Elle diffère donc de l'opinion de M. Turnam (2) qui, exclusivement préoccupé de la définition archéologique des Celtes, *inaugurateurs du bronze*, ne considère comme celtiques, que les tombeaux contenant des objets en bronze. Il regarde ainsi les long-barrows qui contiennent ces crânes si remarquables par leur dolichocéphalie, comme préceltiques, et pense que le bronze a été apporté en Grande-Bretagne par la race brachycéphale qui, pour lui, est la race celtique.

§ III.

Quoi qu'il en soit, si ces races antiques n'ont point complètement disparu, si elles n'ont pas été assez profondément modifiées dans leurs caractères pour devenir méconnaissables, si elles n'ont été que refoulées, modifiées légèrement et non détruites par les conquêtes et les invasions des barbares, on doit pouvoir trouver encore

(1) Voir le Bulletin de la Société d'antrop. 1862, p. 585.

(2) *Id.* 1864, p. 395, 1867, p. 211 *passim*.

aujourd'hui leurs descendants dans les localités les plus éloignées du grand courant des invasions des temps historiques, surtout dans les contrées qui, par leur stérilité, ne peuvent tenter aucun envahisseur.

Telles sont, précisément, les conditions dans lesquelles se trouve le centre de la Bretagne armoricaine où doivent avoir été refoulés au moins en partie les descendants des premiers occupants de la Gaule (1).

Nous possédons un document précieux pour aborder l'étude ethnologique de l'Armorique. Je veux parler du travail de M. Broca, publié par la société d'Anthropologie, sur l'élévation relative de la taille dans les cantons des trois départements bas-bretons.

Une carte pittoresque qui va paraître dans les mémoires de cette société, et dont je vous présente un exemplaire, permet de juger d'un seul coup d'œil de l'élévation de la taille, comparée dans les 126 cantons des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan. Ces cantons sont numérotés de manière que ceux qui offrent le moins de réformés pour défaut de taille portent les premiers numéros, et que ceux qui en ont le plus portent les derniers. Les 42 premiers cantons sont blancs ; les 42 derniers qui offrent les plus fortes proportions de réformés, sont noirs ; les 42 autres sont gris.

Grâce à cet artifice, on constate immédiatement que presque tous les cantons noirs forment une zone verticale très-renflée à son milieu, atteignant au nord les bords de la Manche à Lannion, et au sud les bords de l'Atlantique à Quimperlé.

Ce massif central comprend dans les Côtes-du-Nord tout l'arrondissement de Guingamp et plusieurs cantons des arrondissements voisins.

Si nous comparons cette carte de M. Broca à celle que j'ai publiée pour les Côtes-du-Nord seulement, dans le 1^{er} volume des Mémoires de la société d'Émulation, et qu'on trouvera reproduite ici, nous voyons qu'à côté de

(1) Voir l'Introduction aux *Anciens Évêchés de Bretagne*, par M. Geslin, de Bourgogne et de Barthélemy.

quelques différences il existe bien entre elles une concordance générale très-évidente. La seule différence essentielle porte sur le rang occupé par la plupart des cantons maritimes de Plestin à Dinan.

Les hommes valides de ces cantons ne servent qu'en petit nombre dans l'armée de terre ; le plus grand nombre est employé au service de la flotte dont ils ne sont pas exemptés pour défaut de taille.

M. Broca (1) a calculé la proportion des réformés pour défaut de taille au nombre total des examinés mesurés ou non. Or, ne sont point mesurés 1^o les exemptés pour maladies ou infirmités ; 2^o les marins absents ou non, reconnus aptes au service de la flotte.

J'ai pris soin, de mon côté, de calculer la proportion des réformés pour défaut de taille au nombre des individus effectivement mesurés, afin de rendre exactement comparables les résultats obtenus pour les cantons du littoral, aux résultats donnés par les cantons de l'intérieur (2). Ces observations me paraissent suffire pour bien faire comprendre comment les proportions des réformés pour défaut de taille dans chaque canton diffèrent dans chacune de ces cartes et pourquoi les cantons du littoral occupent dans le travail de M. Broca un rang un peu plus avantageux que dans le mien, aux dépens des cantons de l'intérieur.

Ces réserves faites, je n'en accorde pas moins une valeur considérable et un grand intérêt à la carte publiée par la société d'anthropologie, carte qui me paraît indispensable à tous ceux qui se proposent d'étudier l'ethnologie de la Basse-Bretagne. Elle permet, en effet, la comparaison au point de vue de la taille entre les trois départements déjà mentionnés. Elle montre que c'est dans les Côtes-du-Nord que se trouve le plus grand nombre de cantons à haute taille (20 sur 42) et aussi le plus grand

(1) Voir Bulletin de la société d'Anthropologie, 1864, page 146 et suivantes.

(2) Le total des individus effectivement mesurés s'obtient en ajoutant le nombre des individus exemptés pour défaut de taille, au nombre des individus reconnus aptes au service de l'armée de terre.

nombre de cantons à petite taille (18 sur 42). C'est aussi dans notre département que la langue française, ou mieux le patois dit *Gallo* a pénétré le plus avant.

Enfin, dans les Côtes-du-Nord, la ligne de démarcation de la langue bas-bretonne et de la langue française correspond assez exactement à celle qui séparerait les cantons à haute taille des cantons à petite taille.

M. Broca ne considérant que la partie bretonne de l'Armorique arrive à cette conclusion relativement à l'ethnologie de la Basse-Bretagne, que la différence de taille doit être attribuée à la juxta-position de deux races; l'une petite et généralement refoulée vers le centre, l'autre grande, venue par mer et installée sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique; la première est celle des Armoriciens, la seconde est celle des Bretons insulaires qui arrivèrent par mer dans la deuxième moitié du ^ve siècle. (Bulletins de la Société d'Anthropologie, 1866, page 702).

Pour ma part, j'admets ces conclusions comme légitimes; mais il reste à déterminer à quelles races appartiennent ces Armoriciens, ces descendants des Ossismiens, des Corisopites et peut-être même des Redones et des Curiosolites refoulés au centre de la Péninsule, et à quelles races appartiennent les habitants de la partie française et ceux du littoral breton qui a reçu les émigrés de la Grande-Bretagne au ^ve siècle.

C'est cette question que je me propose de traiter pour le département des Côtes-du-Nord.

Pour exposer clairement les résultats des observations prises sur les hommes de la réserve, je distinguerai dans le département deux parties, l'une bretonne et l'autre française, séparées par la ligne de démarcation des langues dont la direction générale est N. et S. (1) et, dans chacune de ces parties, deux régions : la région du littoral comprenant les cantons les plus voisins de la mer, et la région de l'intérieur comprenant les autres cantons,

(1) Voir la Carte donnant la distribution des exemptions pour défaut de taille et la division du département en quatre régions ethnologiques.

en tout, par conséquent, quatre régions : deux bretonnes et deux françaises, et à un autre point de vue, deux régions du littoral et deux régions de l'intérieur.

Comme le prouve la carte ci-jointe, la taille des habitants est plus élevée sur le littoral que dans l'intérieur, et plus élevée dans la partie française que dans la partie bretonne. Il en résulte, qu'au point de vue de la taille, le groupe du littoral français occupe le premier rang; vient ensuite l'intérieur français, puis le littoral breton et enfin l'intérieur breton où se trouvent les hommes les plus petits du département. Cette différence de taille est assez considérable puisque le nombre des réformés pour défaut de taille varie entre 3, 47 p. 0/0 (Ploubalay) et 41, 27 p. 0/0 (Bégard).

Ce qui prouve qu'on ne peut attribuer à l'alimentation cette différence de taille; c'est que dans la région riche et fertile du littoral breton, la taille des habitants est moins élevée que dans la pauvre région de l'intérieur français où l'alimentation est beaucoup moins substantielle et la misère beaucoup plus grande.

Ces différences de taille tiennent donc bien à des différences de races.

Recherchons maintenant s'il existe des différences correspondantes dans les autres caractères extérieurs des habitants. Commençons par la couleur des cheveux et des yeux. Le tableau N° 2 (1) que j'ai dressé sur le plan de celui adressé par le Docteur Beddoë de Clifton au Congrès celtique international, nous fait voir que les quatre régions du département ne présentent point sous ce rapport une aussi grande différence que pour la taille.

En effet, faisant abstraction des yeux neutres, c'est-à-dire des yeux verts et de ceux qui n'appartiennent franchement ni aux yeux bleus ni aux yeux roux ou bruns,

(1) Ce tableau a été calculé sur des relevés faits d'après les observations du Docteur Guiche, observations prises à l'aide du tableau chromatique de la Société d'Anthropologie. Ces chiffres, indiquant la proportion des yeux et des cheveux de chaque couleur pour cent individus observés, pour chacune des régions du département, rendent facile la comparaison de ces régions entre elles.

on voit que c'est sur le littoral breton que la proportion des yeux bleus aux yeux bruns est la plus forte 32 : 37, tandis que c'est sur le littoral français que les yeux bleus sont en moindre proportion 21 : 49. Cette différence me paraît de la plus haute importance.

M. Broca pense que l'élévation de la taille en France permet d'apprécier assez exactement l'influence proportionnelle dans une localité donnée de la race brune de petite taille et de la race au teint clair de haute taille (1). Cette opinion qui peut être vraie pour la France, considérée en général, ne se vérifie point pour le département des Côtes-du-Nord. Si, en effet, au lieu du littoral breton, nous prenons l'intérieur breton du département où la taille est à son minimum, pour le comparer au littoral français où se trouvent les hommes de la taille la plus élevée, nous trouvons que la proportion des yeux bleus aux yeux bruns est plus considérable dans l'intérieur breton (32 : 43) que sur le littoral français (21 : 49). Or, le contraire devrait être, si l'élévation de la taille sur le littoral français était due à l'influence plus grande de la race à tête allongée et aux yeux bleus. Nous arrivons à cette même opinion en étudiant la distribution de la couleur des cheveux. C'est, en effet, sur le littoral breton qu'existe le plus grand nombre de cheveux clairs, comme c'est là que nous avons trouvé le plus grand nombre d'yeux bleus.

Je n'insiste pas davantage sur ce tableau auquel nous aurons bientôt à revenir pour la détermination des races.

De même que le tableau N° 2 prouve que la race blonde aux yeux bleus ne domine point davantage dans la partie française que dans la partie bretonne et que le contraire serait plutôt vrai, le tableau N° 3 qui donne la moyenne des indices céphaliques (2) prouve que les têtes rondes

(1) Voir les recherches de M. Broca sur l'ethnologie de la France, premier fascicule des Mémoires de la Société d'Anthropologie.

(2) Par indice céphalique, on entend le rapport de la largeur maximum du crâne à sa longueur maximum qui, alors, est toujours représentée par 100. Lorsqu'on dit que l'indice céphalique est 83, on entend que la largeur du crâne est les 83/100 de sa longueur.

dominent au moins autant dans la partie française que dans la partie bretonne. Dans ce tableau N° 3 j'ai groupé comme dans le précédent les cantons par régions, et, pour chaque région, j'ai calculé séparément les moyennes pour chaque série d'observations. On trouve dans la colonne intitulée série du docteur Guibert les moyennes des indices céphaliques, calculées sur les mesures prises par moi-même sur des hommes de la réserve de 1861; dans la 2^e colonne les moyennes calculées d'après les observations prises par le docteur Guiche sur la réserve de 1864, et dans la dernière colonne les moyennes des observations prises par M. Guiche sur la réserve de 1865.

En parcourant ce tableau avec attention, on y trouve la preuve que c'est sur le littoral breton que la race dolichocéphale, ou à tête allongée (blonde aux yeux bleus), a exercé l'influence la plus grande; ce tableau vient donc confirmer le précédent qui prouve que c'est dans cette même région (littoral breton) que l'on trouve la proportion la plus grande d'yeux bleus et de cheveux clairs.

Il prouve encore que sous le rapport de l'indice céphalique, les trois autres régions du département ne diffèrent point très-notablement l'une de l'autre.

Il ne peut donc plus nous rester de doute et ce n'est certainement pas à l'influence de la race à tête allongée, aux cheveux blonds et aux yeux bleus que les habitants de la partie française du département doivent leur taille élevée.

Le système anthropologique que nous avons donné comme admis généralement aujourd'hui, d'après les recherches de M. Broca, pour expliquer la différence de taille dans les diverses contrées de la France, est évidemment en défaut pour les Côtes-du-Nord.

Je ne veux pas dire que ce système soit complètement erroné, mais seulement qu'il est insuffisant, incomplet.

§ VI.

Étudions successivement chacune des quatre régions du département. Dans l'intérieur breton, nous trouvons

une population remarquable par sa petite taille, ses cheveux généralement foncés et offrant une proportion plus considérable d'yeux bruns que d'yeux bleus; cette population occupe une des régions les plus pauvres et les plus misérables de la France, une contrée qui a toujours été à l'abri des grandes invasions, qui ne pouvait, par sa stérilité, tenter aucun étranger; une contrée vers laquelle il n'y a jamais eu d'immigration importante, de laquelle, au contraire, l'insuffisance des salaires et la misère chassent, chaque année, une partie de la population adulte manquant d'ouvrage. Les habitants y mènent une existence qui n'est sans doute plus la vie sauvage, mais qui n'est pas encore la vie des peuples civilisés. Ils restent dans une indifférence assez complète à tout progrès, à toute modification aux usages de leurs ancêtres: c'est cette contrée appelée la Cornouaille qui a été la dernière à accepter le Christianisme. C'est là qu'on retrouve les superstitions les plus enfantines, le patriotisme de clocher le plus étroit et cette tendance à l'isolement qui existe, si marquée, chez les races touraniennes.

Cette population me paraît descendre de la plus ancienne race de l'Europe, de la race Ibère dont elle présente tous les principaux caractères, à savoir: taille petite, yeux bruns, cheveux foncés, tête arrondie et petite, pommettes saillantes et projection de la face en avant.

Ces derniers faits sont mis en évidence par le tableau N° 4, qui donne les moyennes des principales mesures prises sur la tête des conscrits de la classe de 1861 (1^{re} série.) On y voit que (1) la largeur faciale ou l'écartement des pommettes 138^{mm} 83, mesuré au-dessous du bord externe des orbites, dépasse de beaucoup le diamètre frontal, minimum 109^{mm}; dépasse la hauteur de la face mesurée de la racine du nez au menton 130^{mm} 33, dépasse même la largeur de la base du crâne, mesurée du niveau des racines des arcades zygomatiques 133^{mm}; Cette région est celle qui présente la plus faible longueur du crâne et la plus faible largeur du front. Quant à la

(1) Voir les moyennes de l'intérieur breton.

projection de la face en avant, aucune des mesures prises sur ce tableau ne la peut mettre en évidence. Il suffit d'un coup-d'œil un peu attentif jeté sur les habitants de ces campagnes pour constater que cette disposition du visage est trop fréquente et trop évidente pour qu'elle puisse être considérée comme un accident.

Il faut bien reconnaître, toutefois, que ces caractères de la race ibère ou ligure qui est connue, grâce aux travaux de MM. Nicolucci, Garrigou, Dupont, Pruner-Bey, etc. (1) sont atténués chez la plupart des habitants, que les yeux bruns ne sont qu'en majorité relative, qu'il existe 24 0/0 d'yeux neutres et 32 0/0 d'yeux bleus; qu'il existe quelques hommes aux cheveux roux, blonds et châtain à côté des cheveux bruns et noirs. On y trouve aussi quelques hommes de taille moyenne et chez beaucoup, les pommettes sont peu saillantes, la face peu ou point projetée en avant, la tête plus étroite et plus longue, le nez arqué.

D'où proviennent ces modifications au type ibère ou ligure? Est-ce l'effet du climat, du milieu, ou bien ne doit-on pas plutôt l'attribuer au mélange de cette race avec celle des premiers constructeurs de monuments mégalithiques si nombreux en Armorique, hommes qui avaient, comme le prouve M. Turnam, d'après leurs ossements, la tête longue et étroite, la taille moyenne et probablement les yeux bleus et les cheveux blonds. J'incline pour ma part vers cette dernière interprétation qui me paraît au moins très-vraisemblable. Telle est la manière dont j'envisage l'ethnologie des cantons les plus isolés, les plus misérables de l'arrondissement de Guingamp, où la population présente à première vue une certaine uniformité de taille, du teint et des principaux traits du visage. Le tableau N° 2 prouve que, dans l'intérieur breton, les yeux bleus sont associés aux cheveux foncés et surtout aux cheveux noirs (14,5 au lieu de 9, 8 et de 6) plus souvent que dans les autres régions du département, d'où je conclus que la fusion des caractères propres aux deux races décrites

(1) Voir *passim* les Bulletins de la Soc. d'Anthrop. de Paris.

plus haut (arienne et mongole), est évidemment plus intime, dans cette région que dans les deux régions du littoral. Ces chiffres me semblent prouver que ce mélange ligure anté-celtique a une influence un peu plus grande que la race celtique sur les populations actuelles. Ce sont, en effet, les caractères de cette première race que l'on rencontre le plus souvent associés. Ceux de la race celtique ne se trouvant que très-rarement complètement réunis chez le même individu.

§ V.

Cette détermination de la race, faite pour l'intérieur breton, où il m'a semblé que le problème ethnologique présentait la plus grande simplicité, j'arrive, en second lieu, à la détermination de la race de la région du littoral français. Je pense, en effet, qu'une fois notre opinion faite à l'égard de ces deux régions, nous n'éprouverons point de difficultés très-sérieuses pour les deux autres. L'étude du littoral français nous y fait voir une population généralement de taille élevée, brune, à la tête ronde, aux pommettes saillantes, aux mâchoires projetées en avant et tous ces caractères sont aussi accusés que chez les habitants de l'intérieur breton, dont ils ne m'ont paru différer notablement que par la taille qui est assez élevée dans deux cantons de cette région pour que l'on y trouve moins de 4 p. 0/0 de reformés pour défaut de taille, au lieu de 30 à 41, proportion que l'on trouve dans les cantons de l'intérieur breton.

Cette différence de taille me paraît trop grande pour que l'on puisse confondre ces deux populations semblables par les autres caractères.

D'autre part chacune d'elles parle une langue différente, la 1^{re} parle le breton ou *brezonnec*; la 2^e, le français ou mieux le patois dit gallo, ou *gallec* en breton, patois assez semblable à celui de la Basse-Normandie et des provinces voisines.

Je pense donc que la race qui domine dans cette population du littoral français du département n'a pas été jusqu'ici distinguée par les anthropologistes de la race brune de petite taille (ibère). Je pense qu'elle est comme elle d'origine touranienne ou mongole, que sa taille, beaucoup plus élevée, ne peut être attribuée à une influence arienne beaucoup plus grande sur le littoral français que dans l'intérieur breton. En effet, si l'indice céphalique moyen est un peu plus faible dans la région française, (V. 2^e et 3^e tabl.) la proportion des yeux bleus aux yeux bruns est plus forte dans l'intérieur breton, 32 à 43, au lieu de 21 à 49. Enfin la coloration au moins aussi foncée des cheveux dans la région du littoral français prouve bien que l'élévation de la taille n'est point due à l'influence plus grande d'une race dolichocéphale blonde, mais bien à une race brune à la tête arrondie et de haute stature que les anthropologistes ne me paraissent point avoir encore distinguée de la race brune de petite taille qui prédomine dans la région de l'intérieur breton.

Je pense que cette race brune brachycéphale de haute taille est celle qui prédomine chez les Gaëls ou Galls (1), Celtes des historiens qui les placent, au temps de la conquête romaine, entre la Seine et la Garonne d'où ils avaient repoussé plus anciennement les ibères en les refoulant en majeure partie au S. et à l'O. de la Gaule en Italie, en Espagne, peut-être même en Irlande où Tacite signale leurs descendants sous le nom de Silures dans la vie d'Agricola.

Une faible partie des Ibères resta en Armorique où ses descendants portaient le nom d'Ossismiens, de Corisopites, de Curiosolites, etc., suivant les localités qu'ils habitaient; peuples dont l'origine me paraît avoir complètement échappé aux historiens, et dont nous venons de

1. Je renvoie au sujet de cette destruction des Gaëls et des Celtes, généralement confondus aujourd'hui, au mémoire de M. Lagneau qui s'appuie sur l'opinion des historiens anciens pour distinguer les Celtes des Gaëls. — V. Bulet. 1864, p. 562 et suiv., et mém. de la Société d'Anthrop., t. 1^{er}, les Gaëls et les Celtes.

retrouver les descendants refoulés dans la Cornouaille armoricaine.

De même que les Ibères ou Ligures, les Gaëls ou Galls ont subi l'influence arienne, soit qu'ils aient été soumis par des Celtes ou par des Kimris, lesquels, avec le temps, se sont mêlés à la race conquise. Dans cette région des Côtes-du-Nord où me paraît dominer cette race brune de haute taille que je propose d'appeler gaëlique, du nom du patois qu'elle parle encore, nous trouvons (Tabl. N° 2) 21 p. % d'yeux bleus, 16 p. % de cheveux clairs et châtrains, comme le prouve la récapitulation du tableau par nuances de cheveux, preuves évidentes de l'influence arienne.

Il semble toutefois que le mélange de la race brachycéphale brune à la race dolichocéphale blonde soit ici un peu moins intime que dans l'intérieur breton. Nous trouvons, en effet, sur 100 individus observés que près de 4 fois (3,6) les yeux bleus ont été observés sur les conscrits portant des cheveux très-blonds, au lieu de 1, 4 de fois comme dans l'intérieur breton. De même aussi les cheveux noirs y coïncident moins souvent avec les yeux bleus (6 fois, au lieu de 14), et enfin les cheveux noirs et bruns coïncident un peu plus souvent avec les yeux foncés (43, 3 fois, au lieu de 38). En un mot, plus souvent que dans l'intérieur breton, nous trouvons sur le littoral français associés et réunis sur le même individu les caractères si distincts des deux races primitives arienne et touranienne.

Tels sont les motifs qui me font penser que le mélange est ici un peu moins intime, par suite moins ancien et qu'il a dû débarquer depuis les temps historiques sur ce littoral français quelques Kimris aux cheveux blonds et aux yeux bleus.

§ VI.

Nous allons arriver à cette même conclusion pour le littoral breton dont je vais m'occuper actuellement. Ici le

problème ethnologique est plus complexe. Nous y trouvons, en effet, une taille plus élevée que dans l'intérieur breton, le canton de Paimpol se fait particulièrement remarquer sous ce rapport. A quel élément ethnique est due cette élévation de la taille ? Le tableau N° 2 prouve que les yeux bleus sont aux yeux bruns :: 32 : 37, que les cheveux clairs y sont un peu plus nombreux que dans l'intérieur breton, qu'ils y sont plus souvent associés aux yeux bleus, et y sont bien moins souvent associés aux yeux bruns 9, 3, au lieu de 14, 5, et pourtant nous y trouvons les yeux bruns à peu près aussi souvent associés aux cheveux noirs que dans l'intérieur breton 18, 6, au lieu de 19, 5. — L'étude de 3^e tableau synoptique vient à l'appui du précédent. Il nous démontre que la forme dolichocéphale y est plus commune que dans toute autre région du département, même que sur le littoral français.

Je me crois donc autorisé à conclure que c'est dans cette région que la race arienne blonde à tête allongée, a certainement exercé la plus grande influence; que la majeure partie de cette influence remonte, probablement comme pour l'intérieur breton, aux temps anté-historiques, et doit être attribuée aux Celtes. Qu'une autre partie, la plus faible, peut être attribuée à des étrangers, chez lesquels prédominait la race kimrique ou celtique, arrivés par mer pendant les temps historiques. Ces étrangers étaient soit des émigrés de la Grande-Bretagne, soit des pirates du nord. Il semblerait donc, si tous ces émigrés bretons que l'histoire nous montre si nombreux étaient de race kimrique à peu près pure, qu'ils auraient exercé une influence évidente, mais bien moins considérable sur notre littoral que celle des Celte-ibères.

Cette conclusion toutefois pourrait être erronée. Rien ne prouve, en effet, que ces émigrés bretons étaient de purs kimris. Il me semble évident que l'élévation de la taille qui existe pour la plupart des cantons du littoral breton, surtout pour les cantons maritimes, ne peut s'expliquer exclusivement par l'influence arienne un peu plus considérable que nous y constatons; qu'il faut admettre aussi que ces étrangers étaient de race croisée provenant

du mélange d'Ibères de Celtes, de Gaëls et de Kimris, et, par suite, que cette élévation de la taille doit être attribuée, au moins en partie, aux Gaëls, dont nous avons vu l'influence prédominante dans la région du littoral français et presque nulle dans l'intérieur breton.

Je pense donc que le littoral breton n'est plus occupé, presque exclusivement comme l'intérieur breton, par des Ibères anciennement mêlés à des Celtes, mais encore par des Gaëls et des Kimris venus probablement de Grande-Bretagne, à partir du ^v^e siècle de notre ère. Toujours est-il que cette région est la plus riche et la plus avancée du département grâce à la fertilité du sol, au commerce maritime et peut-être aussi à la diversité des races qui sont venues s'y mélanger.

§ VII.

Il me reste à déterminer les races de l'intérieur français des Côtes-du-Nord.

Cet intérieur français se rapproche beaucoup de l'intérieur breton, comme le prouvent les tableaux N^{os} 2, 3. Nous y trouvons à peine un peu moins d'yeux bleus 29 p. %, au lieu de 32, pour 43 d'yeux bruns. Le mélange des yeux bleus aux cheveux foncés et *vice versa* y est à peu près aussi intime que dans l'intérieur breton, mais la taille y est sensiblement plus élevée même que sur le littoral breton, et pourtant ici cette élévation de la taille ne peut être attribuée à une influence plus grande de la grande race blonde aux yeux bleus sur les populations actuelles. L'indice céphalique moyen de cette région est supérieur à celui du littoral breton, les yeux bleus et les cheveux blonds y sont un peu moins répandus. L'élévation de la taille que l'on y constate me paraît devoir être attribuée surtout à la prédominance de l'influence des Gaëls sur celle des Ibères, prédominance qui s'y trouve cependant encore moins grande que dans la région du littoral français d'où l'élément Ibère semble presque complète-

ment exclu, comme l'élément Gaël lui-même se trouve presque complètement exclu de la région de l'intérieur breton.

CONCLUSIONS.

Pour me résumer en quelques mots, je dirai que des renseignements anthropologiques et des caractères physiques des habitants des Côtes-du-Nord, il me paraît résulter que ces habitants ne peuvent être considérés comme de pure race arienne, ainsi que semblent l'admettre généralement les historiens, les linguistes et les archéologues; que l'influence arienne a été apportée en Europe par les Celtes avant les temps historiques, à la fin de l'âge de la pierre polie, et plus précisément à l'époque des plus anciens dolmens qu'ils ont construits, alors qu'ils ne s'étaient pas encore sensiblement mêlés à l'ancienne population de race touranienne ou mongole; que ce n'est pas cette race celtique dont l'influence domine aujourd'hui sur les habitants des Côtes-du-Nord, où nous retrouvons, dans la région de l'intérieur breton, tous les principaux caractères des Ibères ou Ligures de race touranienne qui occupaient la Gaule pendant la période géologique quaternaire. Ces caractères sont : la petitesse de la taille, le teint foncé, la brièveté du crâne, la saillie des pommettes et la projection de la face en avant, caractères certainement atténués, parfois même effacés par ceux de la race conquérante arienne, à la taille plus élevée, au crâne allongé, à la face étroite, aux yeux bleus et aux cheveux clairs. Ces deux races paraissent intimement mêlées. J'en conclus que le mélange remonte à une haute antiquité, qu'il se faisait dès l'âge de bronze à en juger par les caractères des crânes trouvés dans les monuments mégalithiques de cette époque, en France et en Grande-Bretagne.

Toutefois l'influence arienne a été augmentée sur le littoral par l'arrivée des Bretons insulaires, à partir du

v^e siècle de notre ère. Je pense que ces émigrés, dont nous trouvons aujourd'hui les descendants sur le littoral breton, étaient des Celto-Gaëls plus ou moins modifiés par des Kimris ou Belges.

Dans la partie française ou orientale du département, nous trouvons l'influence touranienne ou mongole tout aussi évidente au moins que dans la partie bretonne. Cette influence me paraît due non plus aux Ibères, mais à un peuple de taille plus élevée, que les anthropologistes ne me paraissent pas avoir distingué des Ibères dont ils ne diffèrent notablement que par leur taille. Comme les Ibères, ce peuple semble avoir subi l'influence arienne (celtique et peut-être kimrique) à une époque très-ancienne, et je propose de le désigner sous le nom de Galls ou Gaëls. Les Celto-Gaëls ou Celtes de César habitaient lors de la conquête romaine entre la Seine et la Garonne, ayant refoulé devant eux les Celte-ibères, en faible partie en Armorique, peut-être même en Irlande; en majeure partie, en Aquitaine et en Espagne. Ces Celto-Gaëls me semblent mêlés à des Celte-ibères dans la région de l'intérieur français, surtout en approchant de l'intérieur breton.

Quatre peuples, appartenant à deux races différentes ont concouru par leur mélange à donner naissance aux habitants des Côtes-du-Nord : deux de ces peuples de race touranienne ou mongole, possèdent l'influence prédominante, je veux parler des Ibères ou Ligures qui dominent dans la partie bretonne, et des Galls ou Gaëls qui dominent dans la partie française. L'influence arienne a été exercée surtout par les Celtes, dès avant les temps historiques. Cette influence me paraît un peu plus grande dans la partie bretonne que dans la partie française. Quant à l'influence kimrique, elle n'est guère notable que dans les régions du littoral, et ne peut être bien facilement distingué de l'influence celtique. Je suppose son existence dans les deux régions du littoral, où le mélange des Ariens aux Mongoles paraît un peu moins intime et date probablement d'une époque moins ancienne, c'est-à-dire des temps historiques.

§ VIII.

Il nous resterait pour terminer à comparer les populations des Côtes-du-Nord aux autres populations de la France et de l'Europe et spécialement aux populations dites Celtiques.

Dans l'état actuel de la science, cette comparaison ne peut être faite d'une manière suffisamment exacte. Toutefois la carte de la taille en France dressée par M. le docteur Broca et publiée par la Société d'Anthropologie (1) prouve qu'au point de vue de la taille, les Armoriciens se rapprochent des Auvergnats et des habitants des Alpes.

D'autre part le travail si intéressant du docteur Beddoe, de Clifton, semble démontrer, si l'on partage les opinions que je viens d'émettre sur les caractères des races primitives de l'Europe occidentale, que l'influence arienne, et spécialement l'influence kimrique, est très-considérable chez les populations qu'il désigne sous le nom de Gaëls-Irlandais et de Gaëls-Ecossais (2).

Aucune des populations qu'il a étudiées ne présente une taille aussi faible que celle des cantons de l'intérieur breton des Côtes-du-Nord.

Les kimris de Carmarthen-Eisted semblent se rapprocher des populations du littoral français des Côtes-du-Nord, avec cette différence que les yeux bleus et les cheveux blonds sont en plus grande proportion chez les premiers que chez les seconds.

En résumé, l'influence arienne semble prédominer en Grande-Bretagne, et l'influence touranienne dans les Côtes-du-Nord. Cette différence me paraît tenir surtout aux nombreuses invasions des barbares de race arienne, les Kimris en Grande-Bretagne, et au refoulement d'une partie des Ibères, et des Gaëls en Armorique qui n'a guère reçu de barbares du Nord.

(1) 1^{er} vol. des Mémoires.

(2) Voir le tableau du docteur Beddoe sur les caractères physiques des Gaëls-Irlandais et des Gaëls-Écossais.

Cette étude ethnologique beaucoup trop superficielle, me paraît soulever plus de questions qu'elle n'a la prétention de résoudre. Il sera très-intéressant, par exemple, de comparer les descendants actuels des Ibères et des Celtes, mélangés aux deux races primitives dont on a déjà pu recueillir un certain nombre de crânes.

Enfin il est encore une question que je me propose de traiter ultérieurement : quelles sont la vitalité, l'intelligence, la moralité et par suite la perfectibilité relative des habitants de ces quatre régions des Côtes-du-Nord? J'ai commencé à recueillir les matériaux nécessaires pour rechercher quelle influence peut avoir, sous ce triple rapport, la race d'une part, d'autre part les conditions matérielles et sociales au milieu desquelles se trouvent ces différentes populations.

N° 2. TABLEAU dressé sur le plan de celui du docteur VERNON, de Clifton, indiquant le rapport existant entre le contour des yeux et celle des cheveux dans chaque région des Côtes-du-Nord.

DÉPARTEMENT des CÔTES-DU-NORD.	NOMBRE d'hommes observés	YEUX BLEUS (LIGHT EYES).				YEUX NEUTRES (NEUTRAL EYES).				YEUX BRUNS (DARK EYES).				NOMBRE d'aux.																			
		CHEVEUX associés aux yeux bleus. PROPORTION des yeux bleus p. 100				CHEVEUX associés aux yeux neutres. PROPORTION des yeux neutres p. 100				CHEVEUX associés aux yeux bruns. PROPORTION des yeux bruns p. 100																							
		Roux.	Très-blonds.	Châtains.	Bruns.	Noirs.	Roux.	Très-blonds.	Châtains.	Bruns.	Noirs.	Roux.	Très-blonds.	Châtains.	Bruns.	Noirs.																	
Intérieur breton. (Cornouaille armoricaine, Guingamp, Rostrenen).	201	1.5	3	13.5	14.5	32.5	1.5	0.5	11	11.5	24.5	0.5	4	19	19.5	43																	
Littoral breton. (Lannion, Tréguier, Paim- pol.....)	171	4	5.2	13.5	9.8	32.5	1.8	1.1	14.4	12.5	30.3	2.3	1.8	14.5	18.6	37.2																	
Intérieur français. (Loudéac).....	168	1.2	3	15	9.8	29	1.2	2.3	9	15	27.5	2	7.5	14	22	43.5																	
Littoral français. (Saint-Brieuc, Dinan)....	137	3.6	3.1	8.5	6	21.2	0.7	3	7.1	18.5	29.3	0.7	5.5	22	21.3	49.5																	
RÉCAPITULATION de la PROPORTION DES CHEVEUX par nuances, p. 100		NOMBRES observés.				Roux.				Très-blonds.				Châtains.				Bruns.				Noirs.											
						201				3				8.1				7.5				45.5				100							
						171				0.5				8.1				8.1				42.4				100							
						168				0.5				2.4				12.8				38				46.6				100			
						137				2				5				11.6				35.6				46				100			
						Intérieur breton.....				3				7.5				43.5				45.5				100							
						Littoral breton.....				8.1				8.1				42.4				40.9				100							
						Intérieur français.....				2.4				12.8				38				46.6				100							
						Littoral français.....				5				11.6				35.6				46				100							

TABLE to illustrate factors in human paper on the Physical Characteristics of the Celtic races.

POPULATION OBSERVED.	Number observed.	LIGHT EYES					NEUTRAL EYES					DARK EYES							
		Cheveux roux.	Cheveux très-blonds.	Cheveux châtains.	Cheveux bruns.	Cheveux noirs.	Light Eyes per cent.	Roux.	Très-blonds.	Châtains.	Bruns.	Noirs.	Neutral Eyes per cent.	Roux.	Très-blonds.	Châtains.	Bruns.	Noirs.	Dark Eyes per cent.
Gaels-Irlandais. (Ile d'Arnamore).....	90	3.9	11.1	25.6	30.6	4.4	75.6	*	3.3	10.0	4.5	3.3	16.6	*	*	5.0	2.8	7.8	
Gaels-Ecosais. (West Highlands).....	1125	4.1	12.6	32.6	30.8	2.7	72.8	.4	.6	3.0	4.5	1.1	9.6	.1	.3	2.7	10.3	4.2	18.2
Kymry. (Garnarvonshire).....	426	4.1	6.9	32.2	15.5	1.6	50.3	1.	.2	4.1	7.7	3.	16.0	1.2	.2	6.4	10.6	6.2	33.6
Kymry (Sturians). (Garnarvonshire).....	700	4.8	6.6	14.8	14.7	1.1	42.	1.1	6	3.3	9.4	3.	17.4	1.1	.5	5.6	21.4	11.9	40.4
Gornish. (Panzance).....	250	1.8	8.8	17.8	16.2	3.0	47.6	.8	.8	4.4	9.6	3.2	18.8	.4	.6	5.4	16.8	10.4	33.6
Walsons. (Nannur et Dinant).....	400	2.1	8.2	32.4	12.6	1.9	47.2	.5	*	4.7	6.4	1.1	12.7	.2	.2	4.6	25.6	9.2	39.8
Normands. (Caen et Bayeux).....	454	1.2	11.3	21.2	10.8	3.	54.8	*	1.1	7.3	6.4	.4	15.2	*	.2	5.8	21.8	2.1	29.9

LISTE DES CANTONS

Ordonnés suivant la proportion de réformés pour défaut de taille (DE 1851 A 1859.)

1 Plochalay.....	3.17 sur 100	25 Plouagat.....	22,22 sur 100
2 Pleneuf.....	3.99	26 Loudéac.....	22,83
3 Lamballe.....	6.52	27 Mûr.....	22,59
4 Matignon.....	9.61	28 Pontrioux.....	22,63
5 Evran.....	11.06	29 Tréguier.....	22,98
6 S'Brieuc (Midi).....	11.31	30 Lezardrieux.....	24,37
7 Plélan le Petit.....	11.50	31 Perros-Guirec.....	26,53
8 S'Brieuc (Nord).....	11.51	32 Lanvollon.....	27,77
9 Moncontour.....	12.00	33 Lannion.....	28,40
10 Plancœt.....	13.18	34 Plouha.....	28,95
11 Merdrignac.....	13.60	35 Guingamp.....	29,72
12 Paimpol.....	13.72	36 Corlay.....	29,89
13 Etalles.....	14.70	37 Pléstin.....	30,00
14 La Cheze.....	14.76	38 Uzel.....	30,69
15 Jugon.....	14.91	39 Bourbriac.....	30,84
16 Châtelaudren.....	15.89	40 S'Nicolas-du-Pélem.....	30,99
17 S'Jean-de-l'Isle.....	16.30	41 La Roche-Derrien.....	32,92
18 Quintin.....	18.15	42 Plouaret.....	34,20
19 Collinée.....	18.27	43 Rostrenen.....	34,57
20 Broons.....	18.78	44 Belle-Isle-en-terre.....	37,75
21 Dinan (Est).....	19.43	45 Guarec.....	38,15
22 Plouguenast.....	20.10	46 Mael-Carhaix.....	38,40
23 Dinan (Ouest).....	20.67	47 Callac.....	40,16
24 Pléneuc.....	21,19 sur 100	48 Bégard.....	41,27 sur 100



LISTE DES CANTONS

Ordonnés suivant la proportion de réformés pour défaut de taille

(DE 1851 A 1859.)

1 Ploubalay	3,17 sur 100	95 Plouagat	22,29 sur 100
2 Pleneuf	3,92	96 Loudéac	22,55
3 Lamballe	6,52	97 Mûr	22,59
4 Matignon	9,81	98 Pontrioux	22,63
5 Evran	11,06	99 Tréguier	22,98
6 S'Evreux (Nid)	11,51	30 Lezardrieux	24,37
7 Pisan le Petit	11,50	31 Perros-Guirec	26,55
8 S'Evreux (Nord)	11,51	32 Lanvollon	27,77
9 Moncontour	12,00	35 Lannion	28,40
10 Plancoët	13,18	34 Plouha	28,93
11 Merdrignac	13,60	33 Guingamp	29,72
12 Paimpol	13,72	36 Corlay	29,89
13 Rables	14,70	37 Plestin	30,00
14 La Chèze	14,76	38 Uzel	30,69
15 Jugon	14,91	39 Bourbriac	30,84
16 Châteaudren	15,89	40 S'Nicolas-du-Pelc'h	30,99
17 S'Jean de l'Isle	16,30	41 La Roche-Derrien	32,92
18 Quintin	16,15	42 Plouaret	34,20
19 Collinée	16,27	43 Rostrenen	34,57
20 Broons	18,75	44 Belle-Isle en terre	37,75
21 Dinan (Est)	19,43	45 Oouarec	38,15
22 Plouguenast	20,10	46 Macl-Carhaix	38,40
23 Dinan (Ouest)	20,67	47 Callac	40,16
24 Pizac	21,19 sur 100	48 Bégard	41,27 sur 100

CARTE DES CÔTES-DU-NORD

donnant pour chaque Canton la proportion des Réformés POUR DÉFAUT DE TAILLE

la ligne de démarcation des langues bretonne & française — et la Division du Dep^t en quatre régions ethnologiques - - -

De 1851 à 1859

(Réformés pour défaut de taille 53,55)



